



# Le droit des minorités : les cas des Chrétiens de Syrie

Présenté par Jessica Céré, sous la supervision de la professeure Muriel Paradelle, faculté de droit civil



## 1. Introduction

Les divers événements politiques qui se sont déroulés au cours de la dernière décennie ont placé la Syrie sur le devant de la scène politique et médiatique et nous ont amené à nous intéresser à cet État, notamment d'un point de vue juridique. Le système juridique de ce pays est un système à fondement religieux, dans lequel l'islam, en tant que religion dominante, inspire l'élaboration des lois, alors même que d'autres religions coexistent au sein de la population, dont le judaïsme et le christianisme.

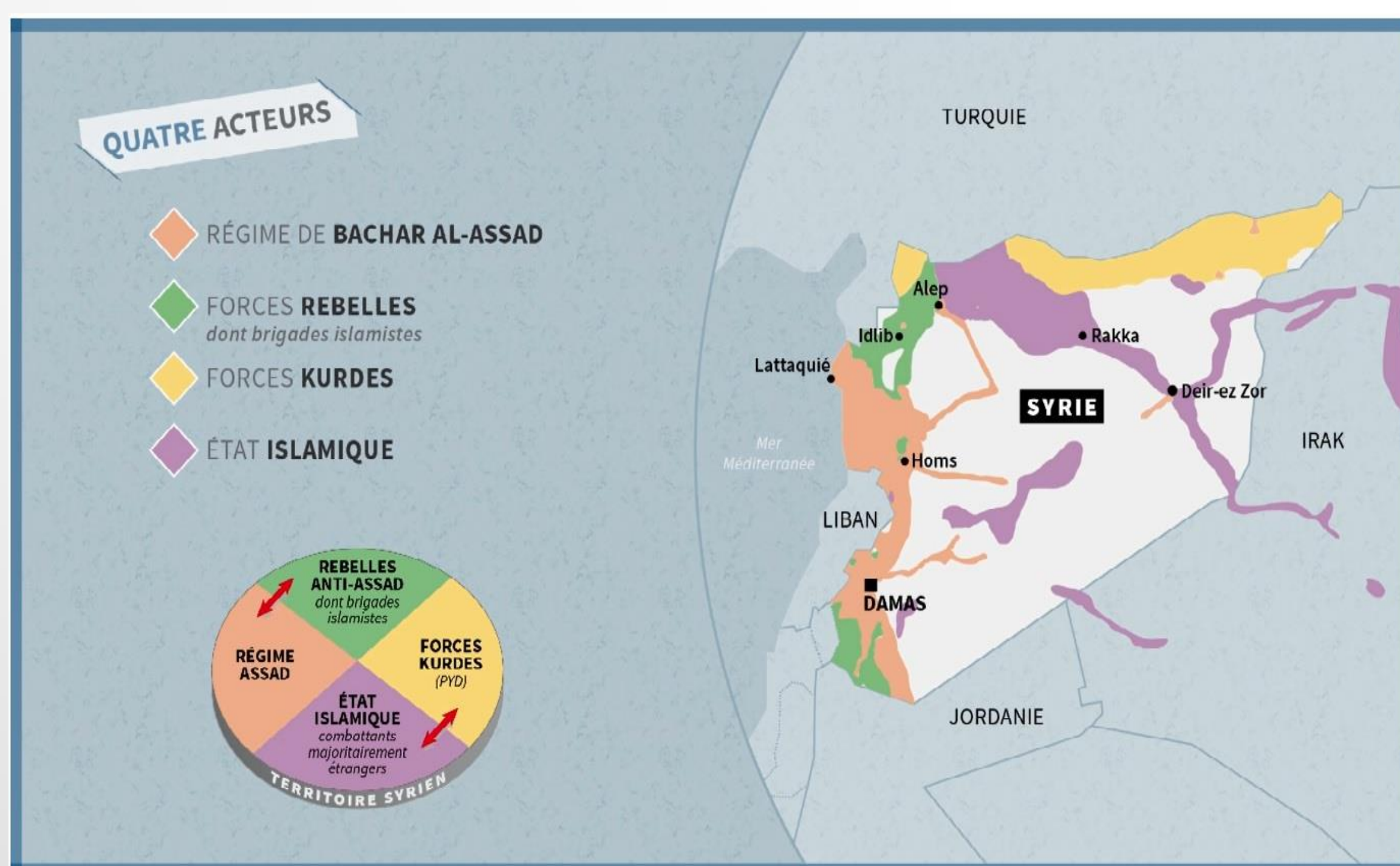
La question qui nous intéresse ici est celle de savoir comment vivent les Chrétiens de Syrie? Sont-ils tenus de se soumettre au système juridique basé sur l'islam et si oui, jusqu'où leurs droits et libertés, en tant que minorité, sont-ils protégés ?

## 2. Méthodologie

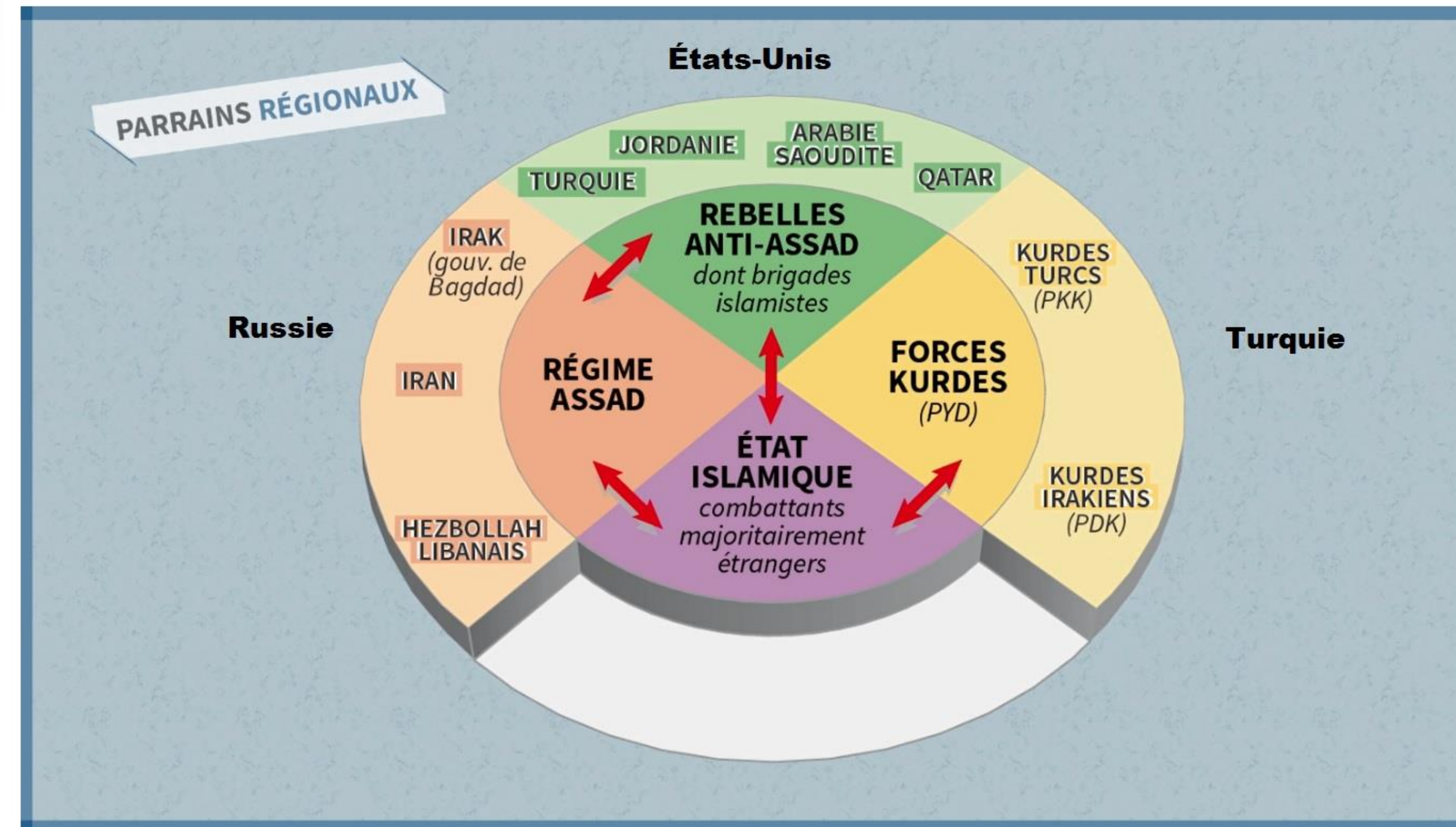
La méthodologie utilisée a consisté en une revue de la littérature scientifique sur la question, ainsi que dans la conduite de deux entrevues semi-dirigées auprès de deux Syriennes vivant à Laval. Une approche socio-historique a, en outre, été privilégiée.

## 3. Un peu d'histoire

**17 avril 1946** : Proclamation de l'indépendance de la Syrie.  
**1963** : Coup d'État qui ouvre la voie au parti Baas.  
**1971** : Hafez Al-Assad est élu Président de la République.  
**1973** : Adoption d'une nouvelle constitution qui accorde une place prédominante au parti Baas.  
**2000** : Bachar Al-Assad est élu Président de la République.  
**2007** : Bachar est réélu (candidat unique).  
**2010** : Début des « printemps arabes » dans les pays voisins.  
**Mars 2011** : Premières manifestations à Damas.  
**2011-2012** : 3 vétos russo-chinois contre le renvoi du dossier de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations-Unies à la Cour Internationale de Justice.  
**26 février 2012** : Adoption par référendum d'une nouvelle constitution qui met fin à la suprématie du parti Baas.  
**Mars 2012** : Combats entre l'armée syrienne et les rebelles, auxquels viennent prendre part des groupes intégristes musulmans combattant également contre l'armée syrienne.  
**3 juin 2014** : Bachar Al-Assad est réélu pour 7 ans.  
**29 juin 2014** : Le groupe Etat islamique annonce la création d'un califat dans les régions qu'il contrôle en Irak et en Syrie.  
**2015-2016** : Conflit armée en Syrie toujours en cours.



Le monde.fr. Comprendre la situation de la Syrie en 5 minutes URL : [http://www.dailymotion.com/video/x3b81oo\\_comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x3b81oo_comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_news)



Le monde.fr. Comprendre la situation de la Syrie en 5 minutes URL : [http://www.dailymotion.com/video/x3b81oo\\_comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x3b81oo_comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_news)

## 4. Le système de droit

Lois	Impact sur les minorités
Constitution Syrienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantit l'égalité des citoyens en droits et en devoirs.</li> <li>Garantit l'égalité de chances de tous les citoyens.</li> <li>N'accorde pas de suprématie religieuse à l'islam ou à la <i>charia</i>.</li> <li>Est contrôlée par la Cour Constitutionnelle composée de cinq membres, dont le Président de la République. Cette Cour ne peut être saisie qu'à la demande du Président ou du quart des membres de l'assemblée du peuple.</li> <li>Un citoyen ne peut pas invoquer l'inconstitutionnalité d'une loi.</li> </ul>
Lois internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Loi électorale ne fait pas de distinction entre les citoyens.</li> <li>Le Règlement du parti Baas donne droit à tout citoyen d'occuper un poste dans la fonction publique.</li> </ul>
Droit de la famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les lois syriennes n'introduisent aucune discrimination religieuse sauf dans le cadre du droit de la famille, où il existe un système complètement indépendant du système juridique musulman. Ainsi, les Chrétiens ont leurs propres règles et tribunaux familiaux.</li> </ul>
Le Code pénal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Code pénal ottoman a été aboli en 1949 et remplacé par un code pénal importé du Liban. Ce Code est, lui-même, grandement inspiré des codes français, italien et suisse.</li> <li>Il est à caractère laïc.</li> <li>Art.307 du Code Pénal syrien: « <i>Tout acte ou toute communication écrite ou orale qui vise à inciter au fanatisme confessionnel ou racial ou provoque des conflits entre les différentes communautés et les divers éléments composant la nation est punissable d'une peine d'emprisonnement [...]</i> ».</li> </ul>
Code Civil Syrien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le code syrien s'est inspiré du code civil égyptien, lui-même inspiré du Code civil français, en plus de reposer sur la <i>charia</i>.</li> <li>La <i>charia</i>, en tant que source juridique, est utilisée uniquement à titre supplétif, en cas de vide juridique auquel le code ne répond pas.</li> </ul>
Instruments internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des instruments internationaux protègent le droit des minorités.</li> <li>Ces instruments n'ont pas tous été ratifiés par la Syrie. Notamment, les deux Protocoles facultatifs du Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques n'ont pas été ratifiés.</li> </ul>

**Remerciements** : Sincères remerciements à Muriel Paradelle, professeure superviseure, pour son soutien au cours du projet, ainsi que pour son enthousiasme et son expertise. Je tiens aussi à remercier l'Université d'Ottawa, et particulièrement le Comité d'éthique et d'intégrité à la recherche de l'Université. Finalement, un remerciement très spécial aux participants des entrevues.

## 5. Situation actuelle

La situation actuelle en Syrie est orchestrée par divers acteurs qui ont tous leurs raisons propres pour s'investir dans le conflit. Le pays est, en effet, aux prises avec quatre forces armées internes, toutes appuyées par des parrains régionaux ou internationaux. Le régime Assad tente de garder le pouvoir en luttant contre les divers opposants à son régime. Les rebelles anti-Assad et les Kurdes souhaitent la démission de ce dernier. Quant au groupe État islamique, celui-ci s'est emparé d'une partie du territoire syrien, sur lequel il règne par la terreur et la destruction de tout ce qui s'oppose à lui.

Pour les Chrétiens, la situation est extrêmement difficile. Sous le régime Assad, ils ont pu bénéficier d'une certaine sécurité, dans la mesure où le Président étant lui-même alaouite, religion elle aussi minoritaire à l'intérieur du pays, il était en faveur de la laïcité du droit étatique. Cette situation s'est avérée positive pour les Chrétiens. A l'heure actuelle, cependant, il n'en va plus ainsi.

## 6. Résultats des entrevues

Les entrevues ont révélé que la situation des Chrétiens en Syrie était relativement bonne avant la guerre civile. La plupart des Chrétiens vivent en communauté dans des quartiers où sont établies leurs églises. Les grandes églises (sur le modèle des cathédrales) entendent les causes juridiques où le prêtre juge les cas amenés devant lui, et ce, en concordance avec le statut personnel des Chrétiens. Les différentes communautés chrétiennes ont chacune leur église respective, laquelle juge selon ses propres règles. En raison de la complexité, il est difficile de comprendre les détails du système juridique qui semble, d'ailleurs, assez méconnu du citoyen moyen. Cette difficulté est également éprouvée par des personnes travaillant dans le domaine juridique.

## 7. Conclusion

Les droits des Chrétiens de Syrie, avant la guerre civile, étaient relativement respectés, même si une partie du droit de l'État se fonde sur la *charia*. À l'heure actuelle, en raison des divers conflits internes et internationaux que connaît le pays, il est très difficile de savoir quelle est la situation juridique qui prévaut à l'intérieur de ses frontières et, plus encore, d'obtenir quelque information sur la situation juridique des Chrétiens. De fait, un régime organisé de droit cohabite mal avec la guerre. Seul le temps nous permettra de prendre la mesure réelle de ce qu'il en est, aujourd'hui, du droit des minorités chrétiennes en Syrie. Est-ce que la fin du conflit aura des conséquences sur leur situation, c'est ce que nous ne sommes pas encore à même de dire.

## Bibliographie

- Constitution syrienne (2012).
- Constitution syrienne (1973).
- Personnal status law : catholic denominations (2006).
- XAVIER, Baron (2014), *Histoire de la Syrie*, (Tallandier).
- GEORGES, Nael (2012), *Le droit des minorités : le cas des chrétiens en Orient arabe*, (Presse Universitaire d'Aix-Marseille).
- BAT Ye'or (2002), *Islam and Dhimmitude*, (Fairleigh Dickinson University Press).
- CHARLES, Raymond (1972), *Le droit musulman*, (Presses Universitaires de France).
- MILLIOT, Louis, François-Paul BLANC (2001), *Introduction à l'étude du droit musulman*, (Daloz).

Des questions ou commentaires ? Contactez la chercheuse principale, Jessica Céré, au [jcere034@uottawa.ca](mailto:jcere034@uottawa.ca).